

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

---

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 12 et 14 décembre 2022
- 3. Consultation et décision**
  - 3.1. Dérogations mineures**
    - 3.1.1. DM 2022-0137 - 209, rue Roy
    - 3.1.2. DM 2022-0142 - 133, 3<sup>e</sup> Avenue
    - 3.1.3. DM 2022-0143 - 137, 3<sup>e</sup> Avenue
    - 3.1.4. DM 2022-0144 - 375, avenue Mathers
    - 3.1.5. DM 2022-0148 - 51, rue Saint-Louis
- 4. Législation**
  - 4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
    - 4.1.1. Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
  - 4.2. Adoption d'un règlement**
    - 4.2.1. Règlement numéro 1675-390 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
    - 4.3.1. Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
    - 4.4.1. Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
    - 4.4.2. Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 5. Dossiers du maire**
  - 5.1. Vœux
  - 5.2. Demande d'appui - Grenier populaire des Basses-Laurentides
- 6. Période de questions**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

---

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**7.1. Conseillère du district de la Seigneurie**

7.1.1. Sécurité – intersection – chemin de la Grande-Côte et rue Landry

7.1.2. Suivi de dossiers

7.1.3. Vie de quartier

**7.2. Conseiller du district des Îles**

7.2.1. Borne électrique

7.2.2. Traverse piétonnière – 62<sup>e</sup> Avenue et 63<sup>e</sup> Avenue (intersection chemin de la Grande-Côte)

7.2.3. Zone de sécurité

**7.3. Conseiller du district des Jardins**

7.3.1. Activités hivernales

7.3.2. Parc Nature – soirée d'information

**7.4. Conseillère du district du Carrefour**

7.4.1. Remerciements – Service de l'animation communautaire

7.4.2. Remerciements – Chloé Degagné

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

8.1.1. Moulin Légaré - moulin à farine - conformité électrique

**8.2. Obligation de construction**

8.2.1. Société en commandite Albatros

**9. Personnel**

9.1. Embauche - cadre contractuel - Service des finances

9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police

9.3. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air

9.4. Nomination - pompier - Service de la sécurité incendie - modification de la résolution 2022-11-660

9.5. Nomination - pompier(-ière) - Service de la sécurité incendie

9.6. Nomination - directeur(-trice) général(e) - Direction générale

**10. Commissions et comité du conseil**

10.1. Nomination à une commission du conseil

10.2. Nomination au sein d'organismes

10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022

10.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2022

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

---

**10. Commissions et comité du conseil (suite)**

- 10.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2022
- 10.6.** Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022
- 10.7.** Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022
- 10.8.** Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2022
- 10.9.** Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022
- 10.10.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2022
- 10.11.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2022

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

- 11.1.1.** Politique numéro POL-1039 intitulé « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens »
- 11.1.2.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1958 (règlement d'emprunt de 10 410 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 11.1.3.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1959 (règlement d'emprunt de 1 206 000 \$ - travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable)
- 11.1.4.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1960 (règlement d'emprunt de 400 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 11.1.5.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1962 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement)
- 11.1.6.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1963 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées)
- 11.1.7.** Résiliation d'une promesse d'achat – Dragon Solaire inc. – parties du lot 6 270 954
- 11.1.8.** Servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - partie du lot 6 270 954

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 JANVIER 2023 – 19 HEURES**

---

**11. Dossiers des directeurs (suite)**

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

- 11.2.1. Accord de subvention - Fonds de réengagement avec les publics pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels
- 11.2.2. Club de soccer de la Seigneurie - conclusion d'une modification à l'entente intermunicipale
- 11.2.3. Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité
- 11.2.4. Lise St-Onge et Denis Blanchette - conclusion d'une entente
- 11.2.5. Louis-André Corriveau, Marcelle Corriveau et René Corriveau - conclusion d'une entente
- 11.2.6. Marie-Claude Labelle et Frédéric Labelle - conclusion d'une entente
- 11.2.7. Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

**11.3. Directeur du module technique**

- 11.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 1 366 487 - 100, montée Dorion

**12. Rapports et comptes du mois**

- 12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2022
- 12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 novembre 2022 au 15 décembre 2022
- 12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022

**13. Levée de la séance**

/jc



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 janvier 2023 à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette (à partie), Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2023-01-001**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel que présenté.

**2. Adoption de procès-verbaux**

**Résolution 2023-01-002**

**2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 12 et 14 décembre 2022**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 12 et 14 décembre 2022.

**3. Consultation et décision**

**3.1. Dérogations mineures**

**Résolution 2023-01-003**

**3.1.1. DM 2022-0137 - 209, rue Roy**

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0137 soumise afin de permettre l'aménagement de 22 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 exige la présence d'au moins 29 cases, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-125 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

**Résolution 2023-01-004**

**3.1.2. DM 2022-0142 - 133, 3<sup>e</sup> Avenue**

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Une des personnes présentes formule une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0142 soumise afin de permettre une hauteur de 9,73 mètres pour un bâtiment unifamilial, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite une telle hauteur à 9,5 mètres lorsque le bâtiment est immédiatement adjacent à un bâtiment d'un seul étage, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-126 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

**Résolution 2023-01-005**

**3.1.3. DM 2022-0143 - 137, 3<sup>e</sup> Avenue**

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0143 soumise afin de permettre une hauteur de 9,71 mètres pour un bâtiment unifamilial, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite une telle hauteur à 9,5 mètres lorsque le bâtiment est immédiatement adjacent à un bâtiment d'un seul étage, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-127 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabel Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

**Résolution 2023-01-006**

**3.1.4. DM 2022-0144 - 375, avenue Mathers**

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0144 soumise afin de permettre 200 cases de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un nombre de cases de stationnement de 258, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-128 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

**Résolution 2023-01-007**

**3.1.5. DM 2022-0148 - 51, rue Saint-Louis**

Monsieur le maire et le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0148 soumise afin de permettre l'implantation d'un escalier en façade à une distance d'une ligne de lot de 0,23 mètre et d'un balcon en façade à une distance d'une ligne de lot de 0,96, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 1,5 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-11-130 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 24 novembre 2022.

**4. Législation**

**4.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Résolution 2023-01-008**

**4.1.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

**Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels » à l'effet de permettre l'usage « Établissement d'hébergement touristique » dans un établissement de résidence principale sous certaines conditions sur l'ensemble du territoire.

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels ».

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**4.2. Adoption d'un règlement**

**Résolution 2023-01-009**

**4.2.1. Adoption d'un règlement**

**Règlement numéro 1675-390 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-390 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**

**Sujet :**

**4.3.1. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un seuil de 40 % de canopée applicable à l'espace utilisé pour tout nouvel aménagement, agrandissement ou réaménagement d'une aire de stationnement.

**Résolution 2023-01-010**

**4.3.1. Adoption d'un projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 février 2023, à 19 heures.

**4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**

**Sujet :**

**4.4.1. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à préciser, pour la zone 7-C-21, les règles de calcul des cases de stationnement applicables aux usages « Clinique médicale et cabinet de consultation ».



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-01-011**

**4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 février 2023, à 19 heures.

**Sujet :**

**4.4.2. Avis de motion**

**Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

À la demande du maire, le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir, pour la zone 3-I-19, certaines dispositions particulières d'affichage et permettre un certain nombre d'usages appartenant notamment à la classification « I-01: Industrie », permettre, pour la zone 2-I-02, un certain nombre d'usages appartenant notamment à la classification « I-01: Industrie » et certains types d'usages commerciaux, et établir les conditions d'aménagement et normes d'implantation pour ces deux zones.

**Résolution 2023-01-012**

**4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement**

**Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » et de fixer la séance de consultation au 13 février 2023, à 19 heures.

**5. Dossiers du maire**

**Sujet :**

**5.1. Vœux**

Monsieur le maire et au nom des membres du conseil offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville en cette nouvelle année.

**Résolution 2023-01-013**

**5.2. Demande d'appui - Grenier populaire des Basses-Laurentides**

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu d'appuyer la demande de subvention présentée par le Grenier populaire des Basses-Laurentides auprès des différentes instances gouvernementales.

**6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**7.1. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**7.1.1. Sécurité – intersection – chemin de la Grande-Côte et rue Landry**

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état d'une problématique de sécurité à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Landry.

*À compter de ce moment, mesdames les conseillères Sylvie Mallette et Nicole Carignan-Lefebvre quittent l'assemblée.*

**Sujet :**

**7.1.2. Suivi de dossiers**

Madame la conseillère Isabel Mattioli s'enquiert du suivi de certains dossiers.

*À compter de ce moment, mesdames les conseillères Sylvie Mallette et Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.*

**Sujet :**

**7.1.3. Vie de quartier**

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé de la vie de son quartier.

**7.2. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**7.2.1. Borne électrique**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier s'enquiert des modalités applicables aux subventions pour l'installation de bornes électriques.

**Sujet :**

**7.2.2. Traverse piétonnière – 62<sup>e</sup> Avenue et 63<sup>e</sup> Avenue (intersection chemin de la Grande-Côte)**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que soit analysée la possibilité d'accroître la sécurité de la traverse piétonne à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et la 62<sup>e</sup> Avenue ou la 63<sup>e</sup> Avenue.

**Sujet :**

**7.2.3. Zone de sécurité**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique qu'il pourrait être opportun d'aménager une zone de sécurité dans un secteur de son quartier.

**7.3. Conseiller du district des Jardins**

**Sujet :**

**7.3.1. Activités hivernales**

Monsieur le conseiller Yves Roy dresse un sommaire des activités hivernales prévues prochainement et invite la population à y participer en grand nombre.

**Sujet :**

**7.3.2. Parc Nature – soirée d'information**

Monsieur le conseiller Yves Roy invite les citoyennes et les citoyens à participer à une soirée d'information, dans le cadre du projet de développement et de valorisation du parc Nature, qui se tiendra le 7 février prochain.

#### **7.4. Conseillère du district du Carrefour**

**Sujet :**

**7.4.1. Remerciements – Service de l’animation communautaire**

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie monsieur Michel Lamontagne de même que tout le Service de l’animation communautaire en lien avec le travail de soutien offert aux sinistrés touchés par l’incendie survenu sur la rue Hector-Lanthier.

**Sujet :**

**7.4.2. Remerciements – Chloé Degagné**

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie particulièrement madame Chloé Degagné pour son dévouement à la recherche de solution et au soutien des sinistrés de ce même incendie.

#### **8. Affaires courantes**

##### **8.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2023-01-014**

**8.1.1. Moulin Légaré - moulin à farine - conformité électrique**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu’aucune soumission n’a été déposée dans le cadre de l’appel d’offres public portant le numéro B-30.32.02 relativement aux travaux de conformité électrique du moulin à farine au moulin Légaré.

##### **8.2. Obligation de construction**

**Résolution 2023-01-015**

**8.2.1. Société en commandite Albatros**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Société en commandite Albatros, un délai additionnel expirant le 2 décembre 2023, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 3 396 431 et ce, moyennant une compensation de 281 660 \$;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

#### **9. Personnel**

**Résolution 2023-01-016**

**9.1. Embauche - cadre contractuel - Service des finances**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’embaucher Ginette Lacroix, au poste de cadre contractuel au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-01-017**

**9.2. Embauche - brigadier(-ière) scolaire - Service de police**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alexandre Mirande, au poste de brigadier(-ière) scolaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-018**

**9.3. Embauche - surveillant(e) d'activités - Service du sport et du plein air**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Simon Charbonneau, au poste de surveillant(e) d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-019**

**9.3. Nomination - pompier - Service de la sécurité incendie - modification de la résolution 2022-11-660**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2022-11-660 afin de nommer Daniel Boucher, au poste de pompier éligible régulier au lieu de lieutenant, et de modifier le document « confirmation de nomination » déposé à la résolution 2022-11-660, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-020**

**9.4. Nomination - pompier(-ière) - Service de la sécurité incendie**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Yanrick Constantineau et Justin Lavigne, aux postes de pompier, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-021**

**9.5. Nomination - directeur(-trice) général(e) - Direction générale**

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de nommer François Bélanger, au poste de directeur(-trice) général(e) à la Direction générale, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**10. Commissions et comités du conseil**

**Résolution 2023-01-022**

**10.1. Nomination à une commission du conseil**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein de la commission ci-après mentionnée :

Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Yassmina Bilali</li><li>- Michel Lamontagne</li><li>- Fannie Leclerc</li></ul> <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sophie Dorion</li><li>- Éliane Francoeur</li><li>- Hugo Poitras</li><li>- Laurence St-Amand</li><li>- Élia Therrien</li><li>- Émily Tremblay</li></ul>
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La présente résolution modifie la résolution numéro 2022-11-663 pour la commission concernée.

**Résolution 2023-01-023**

**10.2. Nomination au sein d'organismes**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein des organismes ci-après mentionnés :

Société de développement de Saint-Eustache (SODESE)	Pierre Charron, délégué Michèle Labelle, déléguée Patrice Paquette, délégué François Bélanger, délégué Jocelyne Montreuil, déléguée
Société de généalogie de Saint-Eustache	Fannie Leclerc, déléguée

La présente résolution modifie la résolution numéro 2022-02-084 pour les organismes concernés.

**Résolution 2023-01-024**

**10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2022-12-155 à CAPFRH-2022-12-163, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022, telles que présentées.

**Résolution 2023-01-025**

**10.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2022**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2022-12-016 à CDE-2022-12-018, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre 2022, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-01-026**

**10.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2022-12-009 à CATH-2022-12-014, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2022, telles que présentées.

**Résolution 2023-01-027**

**10.6. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2022-12-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 décembre 2022, telle que présentée.

**Résolution 2023-01-028**

**10.7. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2022-12-178 à CLCC-2022-12-191, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022, telles que présentées.

**Résolution 2023-01-029**

**10.8. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2022**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2022-12-032 et CCT-2022-12-033, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2022, telles que présentées.

**Résolution 2023-01-030**

**10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2022-12-008 et CCRC-2022-12-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 décembre 2022, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.10. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2022**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 décembre 2022 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2023-01-031**

**10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2022**

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2022-0106 (66, rue Saint-Louis), DM 2022-0146 (7, rue Léo) et DM 2022-0155 (1, rue de Bellefeuille), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme fera l'objet d'une consultation le 13 février 2023, à 19 heures;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 13 février 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

**Résolution 2023-01-032**

**10.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2022**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2022:

- PIIA 2020-0031R2 (451, chemin de la Grande-Côte – Plans VSE 2022-092);
- PIIA 2021-0116R (10, rue Guy);
- PIIA 2022-0149 (38, Terrasse Lemay – Plans VSE 2022-084);
- PIIA 2022-0151 (66, rue Saint-Louis – Plans VSE 2022-087);
- PIIA 2022-0152 (30, boulevard Industriel – Plans VSE 2022-088);
- PIIA 2022-0154 (58, 62<sup>e</sup> Avenue – Plans VSE 2022-089).

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

**Résolution 2023-01-033**

**11.1.1. Politique numéro POL-1039 intitulé « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens »**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1039 intitulée « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique antérieure POL-1001 intitulée « Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens ».

**Sujet :**

**11.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1958 (règlement d'emprunt de 10 410 000 \$ - dépenses en immobilisation)**

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1958 décrétant une dépense et un emprunt de 10 410 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

**Sujet :**

**11.1.3. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1959 (règlement d'emprunt de 1 206 000 \$ - travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable)**

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1959 décrétant une dépense et un emprunt de 1 206 000 \$ pour des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Sujet :**

**11.1.4. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1960 (règlement d'emprunt de 400 000 \$ - dépenses en immobilisation)**

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1960 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales d'égout pluvial, de fondation et de pavage, de trottoirs et de bordures de béton, de terrassement, de marquage et de modifications à des feux de circulation.

**Sujet :**

**11.1.5. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1962 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement)**

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1962 décrétant une réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement.

**Sujet :**

**11.1.6. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1963 (réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées)**

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 sous l'autorité du règlement numéro 1963 décrétant une réserve financière aux fins de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes de fonctionnement liées à la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

**Résolution 2023-01-034**

**11.1.7. Résiliation d'une promesse d'achat – Dragon Solaire inc. – parties du lot 6 270 954**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation de Dragon Solaire inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition des parties du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée en vertu de la résolution 2022-07-442 et modifiée par les résolutions 2022-08-504 et 2022-10-607;

De remettre à Dragon Solaire inc. le dépôt reçu de 91 628,55 \$ accompagnant ladite promesse;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-035**

**11.1.8. Servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - partie du lot 6 270 954**

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Hydro-Québec et Bell Canada, l'extinction et l'établissement de servitude sur une partie du lot 6 270 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M<sup>e</sup> Mario Beauchamp, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

**Résolution 2023-01-036**

**11.2.1. Accord de subvention - Fonds de réengagement avec les publics pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention au Fonds de réengagement avec les publics pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d'exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d'aide financière;

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-037**

**11.2.2. Club de soccer de la Seigneurie - conclusion d'une modification à l'entente intermunicipale**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification à l'entente relative à l'organisation du soccer sur le territoire, conclue en vertu de la résolution 2019-10-639, avec le Club de soccer de la Seigneurie, les villes de Boisbriand, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka et Saint-Placide, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-038**

**11.2.3. Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité**

CONSIDÉRANT que la MRC de Deux-Montagnes s'est vu attribuer par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une enveloppe dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite favoriser la réalisation de projets qui permettent de rendre accessible à la population les berges de ses différents cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite réaliser le projet de réfection par phases de la promenade de la Rivière du Chêne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire procéder en 2023 à la préparation des plans et devis pour les deux premières phases de ce projet;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière de 110 000 \$ dans le cadre du programme volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation du projet de la préparation des plans et devis pour les phases 1 et 2 de la réfection de la promenade de la Rivière du Chêne;

De demander une aide financière à la MRC de Deux-Montagnes s'élevant à 110 000 \$ pour la réalisation du projet dans le cadre du programme volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

D'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente

**Résolution 2023-01-039**

**11.2.4. Lise St-Onge et Denis Blanchette - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d'une collection originale de photographies concernant le corps de clairons de la Ville de Saint-Eustache et ses environs avec Lise St-Onge et Denis Blanchette, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-040**

**11.2.5. Louis-André Corriveau, Marcelle Corriveau et René Corriveau - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d'une collection originale d'actes notariés concernant la propriété située au 64-68, rue Saint-Eustache avec Louis-André Corriveau, Marcelle Corriveau et René Corriveau, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-041**

**11.2.6. Marie-Claude Labelle et Frédéric Labelle - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à un acte de donation d'un ensemble de douze photographies originales prises dans le Vieux-Saint-Eustache avec Marie-Claude Labelle et Frédéric Labelle, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-01-042**

**11.2.7. Symposium des patriotes - conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat visant à offrir une exposition en arts visuels avec Symposium des Patriotes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**11.3. Directeur du module technique**

**Résolution 2023-01-043**

**11.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - lot 1 366 487 - 100, montée Dorion**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0116 visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot numéro 1 366 487 identifié au cadastre du Québec et ayant comme numéro civique le 100, montée Dorion, déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique le 14 octobre 2022 par M<sup>e</sup> Armand Poupart;

CONSIDÉRANT la décision favorable de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes à portée collective numéros 374945 et 412548 dont le lot visé y est inclus;

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective vise à permettre l'usage résidentiel, sous conditions, dans certains secteurs de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le requérant exerce l'usage « commerce de camionnage » ce qui consiste essentiellement au stationnement de camions, de machinerie ainsi qu'à l'entretien afférent à ces véhicules sur la totalité du lot depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite qu'un usage autre qu'agricole et autre que celui autorisé dans la demande à portée collective soit autorisé;

CONSIDÉRANT que cette autorisation requiert l'autorisation de la CPTAQ en vertu de l'article 26 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA);

CONSIDÉRANT les critères d'analyse d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture prévus à l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans un secteur déstructuré de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ s'est déjà prononcée sur la question du potentiel agricole du lot visé, des lots avoisinants et de la possibilité de son utilisation à des fins d'agriculture dans le cadre de sa décision favorable à la demande à portée collective;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite que soit reconnu par la CPTAQ l'usage « commerce de camionnage », ce qui consiste essentiellement au stationnement de camions, de machinerie ainsi qu'à l'entretien afférent à ces véhicules (ci-après « usage projeté ») sur une superficie de 0,7 hectare, alors que le terrain a une superficie totale de 1,197 hectare;

CONSIDÉRANT que les mesures de contrôles intérimaires de la MRC de Deux-Montagnes interdisent spécifiquement les activités de remisage, de récupération et de stationnement de véhicules automobiles dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté pourrait affecter le potentiel agricole des terrains voisins puisque les lots voisins sont cultivés;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'est pas conforme aux mesures de contrôles intérimaires de la MRC de Deux-Montagnes et qu'il n'existe pas un projet de règlement visant à autoriser ce type d'usage sur le site;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté sur le lot ne contraindrait pas davantage l'activité de production animale sur les lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'exercer cet usage projeté ailleurs sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le lot est situé à moins de 100 mètres d'exploitations agricoles existantes et qu'il pourrait compromettre l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'aurait pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT la superficie du lot, celle-ci serait insuffisante pour pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ni l'usage projeté et ni l'usage actuel aurait un effet tant positif que négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Deux-Montagnes est de mettre en place des conditions propices à une cohabitation harmonieuse des usages et des activités agricoles, et que l'usage projeté ne contribuerait pas à l'atteinte de cet objectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé une recommandation défavorable à la demande d'autorisation numéro 2022-0116 en date du 24 novembre 2022;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande d'autorisation numéro 2022-0116 pour une utilisation du lot numéro 1 366 487 à une fin autre que l'agriculture.

## **12. Rapports et comptes du mois**

### **Sujet :**

#### **12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2022**

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2022 est déposé au dossier du conseil.

### **Sujet :**

#### **12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 novembre 2022 au 15 décembre 2022**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 novembre 2022 au 15 décembre 2022 est déposé au dossier du conseil.

### **Résolution 2023-01-044**

#### **12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2022, lesquels totalisent 8 892 893,01 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

## **13. Levée de la séance**

### **Résolution 2023-01-045**

#### **13. Levée de la séance**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

---

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption d'un procès-verbal**
  - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023
3. **Consultation et décision**
  - 3.1. **Dérogations mineures**
    - 3.1.1. DM 2022-0106 - 66, rue Saint-Louis
    - 3.1.2. DM 2022-0146 - 7, rue Léo
    - 3.1.3. DM 2022-0155 – 1, rue de Bellefeuille
4. **Législation**
  - 4.1. **Consultation**
    - 4.1.1. Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 4.2. **Consultation et adoption d'un second projet de règlement**
    - 4.2.1. Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 4.3. **Consultation et adoption d'un règlement**
    - 4.3.1. Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
  - 4.4. **Adoption d'un règlement**
    - 4.4.1. Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
5. **Dossier du maire**
6. **Période de questions**
7. **Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
  - 7.1. **Conseiller du district des Érables**
    - 7.1.1. Fondation EZ Laviolette
    - 7.1.2. Gala Excellence – Polyvalente Deux-Montagnes
    - 7.1.3. Stationnement – rue des Hirondelles et rue des Hérons
  - 7.2. **Conseiller du district Clair Matin**
    - 7.2.1. Championnes canadiennes
    - 7.2.2. Tournoi Bantam
  - 7.3. **Conseillère du district de la Seigneurie**
    - 7.3.1. Nouveaux arrivants
    - 7.3.2. Vie de quartier
    - 7.3.3. Rencontre Seigneurie

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

---

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères) (suite)**

**7.4. Conseiller du district des Îles**

- 7.4.1. Pavage Hector-Lanthier (Boisbriand)
- 7.4.2. École Horizon-Soleil
- 7.4.3. Remerciements

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

- 8.1.1. Achat regroupé pour l'acquisition de produits VMware
- 8.1.2. Nettoyage de puisards
- 8.1.3. Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal
- 8.1.4. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires
- 8.1.5. Services professionnels de vérification externe – travaux additionnels
- 8.1.6. Fourniture et installation d'un système d'écrans numériques de pointage – système de pondération et d'évaluation
- 8.1.7. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – système de pondération et d'évaluation
- 8.1.8. Carrefour institutionnel régional – ajout d'une nouvelle unité de ventilation
- 8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement de pistes cyclables 2023 - surveillance des travaux - traverse du cours d'eau Leblanc
- 8.1.10. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux – travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel)
- 8.1.11. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 – exercice d'une option de renouvellement

**9. Personnel**

- 9.1. Embauche – employé(e) col bleu – divers services
- 9.2. Embauche – contractuel(le) – Service des arts et de la culture
- 9.3. Nomination – cadre contractuel – Service de la bibliothèque
- 9.4. Embauche – technicien(ne) en comptabilité – Service des finances
- 9.5. Embauche – technicien(ne) juridique – Service du greffe et des affaires juridiques
- 9.6. Embauche – policier(-ière) temporaire - Service de police
- 9.7. Nomination – coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence – Service de police

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

---

**9. Personnel (suite)**

- 9.8. Embauche – étudiant(e) stagiaire – Service des technologies de l'information
- 9.9. Embauche – concierge – Service des travaux publics
- 9.10. Embauche – mécanicien(ne) – Service des travaux publics

**10. Commissions et comité du conseil**

- 10.1. Nomination aux commissions du conseil
- 10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023
- 10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 janvier 2023
- 10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 janvier 2023
- 10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023
- 10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2023
- 10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023
- 10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2023
- 10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 janvier 2023
- 10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023
- 10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023
- 10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 janvier 2023

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 FÉVRIER 2023 – 19 HEURES**

---

**11. Dossiers des directeurs**

**11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

11.1.1. Politique numéro POL-1032 intitulé « Politique sur le télétravail »

11.1.2. Servitude - Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée - partie du lot 6 288 667

**11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

11.2.1. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts – Programme de relance des arts et de la culture du Canada pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels (PRACC)

11.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations – délai additionnel

11.2.3. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

**11.3. Directeur du module technique**

11.3.1. Déplacement du réseau aérien d'utilités publiques, à proximité du 70, chemin des Îles-Yale – construction du pont

11.3.2. Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)

**11.4. Directeur général**

11.4.1. Assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances

**12. Rapports et comptes du mois**

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2023

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 décembre 2022 au 15 janvier 2023

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2023

**13. Levée de la séance**

/jc





## Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **13 février 2023**  
**à 19 heures.**

Sont présents(-es) le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Patrice Paquette, Daniel Goyer (à partie), Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absentes les conseillères Michèle Labelle et Sylvie Mallette.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 2023-02-046**

##### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2023, avec les modifications suivantes :

- Ajouter les sujets :
  - « **5.1.** Départ du directeur général
  - 5.2.** Redécoupage électoral fédéral ».

### **2. Adoption d'un procès-verbal**

#### **Résolution 2023-02-047**

##### **2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023.

### **3. Consultation et décision**

#### **3.1. Dérogations mineures**

##### **Résolution 2023-02-048**

###### **3.1.1. DM 2022-0106 - 66, rue Saint-Louis**

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0106 soumise afin de permettre une marge latérale gauche de 0,58 mètre sur une longueur de 5,81 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une marge latérale minimale de 1,50 mètre pour un tel usage et permettre une marge avant de 0,70 mètre pour un perron en cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert une marge avant minimale de 1,50 mètre, aux conditions suivantes :

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Que l'aménagement de l'aire de stationnement soit revu afin de permettre la préservation des arbres matures;
- Qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé afin d'aménager l'aire d'isolement le long de la ligne latérale droite;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-12-139 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 décembre 2022.

**Résolution 2023-02-049**

**3.1.2. DM 2022-0146 - 7, rue Léo**

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0146 soumise afin de permettre que l'égouttement des eaux de pluie ou de ruissellement du terrain ne soit pas dirigé vers les réseaux publics, alors que le règlement numéro 1675 de zonage requiert que les eaux de surface soient dirigées vers les réseaux publics conçus à cet effet, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-12-140 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 décembre 2022.

**Résolution 2023-02-050**

**3.1.3. DM 2022-0155 – 1, rue de Bellefeuille**

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2022-0155 soumise afin de permettre une marge avant de 2,91 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prescrit une marge avant minimale de 3,00 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2022-12-141 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 21 décembre 2022.

## **4. Législation**

### **4.1. Consultation**

**Résolution 2023-02-051**

**4.1.1. Consultation**

**Règlement numéro 1675-393 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

CONSIDÉRANT l'avis public de consultation publié le 19 janvier 2023;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer ce sujet.

#### **4.2. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

##### **Résolution 2023-02-052**

##### **4.2.1. Consultation et adoption d'un second projet de règlement**

##### **Règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de préciser, pour la zone 7-C-21, les règles de calcul des cases de stationnement applicables aux usages « Clinique médicale et cabinet de consultation ». Il précise que la version proposée pour le premier projet adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet, et plus particulièrement par la modification à la grille des usages et des normes de la zone 7-C-21 en ajoutant le chiffre « 10 » à la rubrique « Divers » à la ligne identifiée « Notes particulières » de la colonne correspondant à l'usage « C-01: Quartier ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-392 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

#### **4.3. Consultation et adoption d'un règlement**

##### **Résolution 2023-02-053**

##### **4.3.1. Consultation et adoption d'un règlement**

##### **Règlement numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »**

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-391 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'établir un seuil de 40 % de canopée applicable à l'espace utilisé pour tout nouvel aménagement, agrandissement ou réaménagement d'une aire de stationnement.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme et du développement économique effectue une présentation fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Aucune des personnes présentes ne formule de questions ou de commentaires aux membres du conseil.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-391 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

#### **4.4. Adoption d'un règlement**

##### **Résolution 2023-02-054**

##### **4.4.1. Adoption d'un règlement**

##### **Règlement numéro 1794-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Il précise que la version proposée pour le second projet adopté à une séance antérieure est différente de celle apparaissant pour l'adoption du règlement, et plus particulièrement par la modification de la numérotation des sous-paragraphes 1 à 5 du paragraphe a) de l'article 2 en remplaçant les chiffres 1 à 5 par les lettres b) à f), et que par conséquent ces derniers deviennent des paragraphes.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1794-010 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1794 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

#### **5. Dossier du maire**

##### **Sujet :**

##### **5.1. Départ du directeur général**

Monsieur le maire rend un hommage à Christian Bellemare qui quitte pour la retraite. Il le félicite pour son excellent travail et pour avoir été un visionnaire exceptionnel pour la Ville.

##### **Résolution 2023-02-055**

##### **5.2. Redécoupage électoral fédéral**

CONSIDÉRANT que, la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles comprend une population de 104 960 soit un écart de -3,7 % ;

CONSIDÉRANT que, la révision des limites de la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles propose que la partie de la Ville de Saint-Eustache située à l'est d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite nord de ladite Ville avec la montée Laurin; de là vers le sud-est et le sud suivant ladite montée jusqu'au chemin Fresnière; de là généralement vers l'est suivant ledit chemin et le chemin de la Rivière Sud jusqu'au boulevard Industriel; de là généralement vers le sud suivant ledit boulevard jusqu'au boulevard des Promenades; de là vers le sud-est suivant ledit boulevard jusqu'à la limite nord de la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la circonscription de Mirabel comprendrait une partie de la Ville de Saint-Eustache d'une ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite sud de la Ville de Mirabel avec la montée Laurin; de là généralement vers le sud suivant ladite montée jusqu'au chemin Fresnière (chemin de la Rivière Sud); de là généralement vers l'est suivant le chemin de la Rivière Sud jusqu'au boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT que, le maintien des services aux citoyens est au cœur des 9 préoccupations exprimées par tous les élus (députés, maires, préfets, etc.) et les intervenants communautaires qui ont comparu devant la Commission;

En conséquence :

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu de demander à la Commission de respecter les limites physiques déjà établies à des fins administratives, politiques et économiques de la Ville de Saint-Eustache dans le but de respecter la communauté d'intérêts, la spécificité de la circonscription et de son évolution historique;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Que la Commission permette aux 1607 électeurs (section de vote 172), résidents de la Ville de Saint-Eustache, de demeurer dans la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles afin de garantir une représentation adéquate de leurs intérêts et favoriser l'accès auprès de leur député et de l'aide qu'ils pourront en obtenir.

**6. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

**7.1. Conseiller du district des Érables**

**Sujet :**

**7.1.1. Fondation EZ Laviolette**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer indique qu'il a assisté à l'événement organisé par la Fondation EZ Laviolette pour représenter la Ville.

**Sujet :**

**7.1.2. Gala Excellence – Polyvalente Deux-Montagnes**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer souligne qu'il a représenté la Ville et qu'il a remis une bourse dans le cadre du Gala Excellence de la polyvalente Deux-Montagnes.

**Sujet :**

**7.1.3. Stationnement – rue des Hirondelles et rue des Hérons**

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère d'analyser la possibilité d'interdire le stationnement d'un côté de la rue des Hirondelles et de la rue des Hérons.

**7.2. Conseiller du district Clair Matin**

**Sujet :**

**7.2.1. Championnes canadiennes**

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les championnes canadiennes de Saint-Eustache lors du championnat de soccer féminin qui s'est tenu à l'automne dernier.

**Sujet :**

**7.2.2. Tournoi Bantam**

Monsieur le conseiller Marc Lamarre souligne le succès du tournoi Bantam et remercie les bénévoles pour leur implication.

**7.3. Conseillère du district de la Seigneurie**

**Sujet :**

**7.3.1. Nouveaux arrivants**

Madame la conseillère Isabel Mattioli indique les ressources disponibles pour les nouveaux arrivants.

**Sujet :**

**7.3.2. Vie de quartier**

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse un résumé de la vie de son quartier.

**Sujet :**

**7.3.3. Rencontre Seigneurie**

Madame la conseillère Isabel Mattioli invite ses citoyens à une rencontre.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**7.4. Conseiller du district des Îles**

**Sujet :**

**7.4.1. Pavage Hector-Lanthier (Boisbriand)**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que le pavage sur Hector-Lanthier du côté de Boisbriand est très endommagé.

**Sujet :**

**7.4.2. École Horizon-Soleil**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une résolution du conseil d'établissement au sujet de la sécurité du corridor scolaire à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la 63<sup>e</sup> Avenue.

**Sujet :**

**7.4.3. Remerciements**

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie et félicite les récipiendaires du Gala Semeur de culture et souligne le succès de la fête hivernale de l'Association du quartier des Îles.

**8. Affaires courantes**

**8.1. Soumissions et contrats**

**Résolution 2023-02-056**

**8.1.1. Achat regroupé pour l'acquisition de produits VMware**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour l'acquisition de logiciels VMware comprenant notamment le renouvellement de l'assistance technique et la maintenance de logiciels;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.2. de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Eustache au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de logiciels VMware comprenant notamment le renouvellement de l'assistance technique et la maintenance de logiciels, pour une période se terminant le 19 novembre 2024, pour ses besoins estimés à environ 20 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-057**

**8.1.2. Nettoyage de puisards**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Beauregard Environnement Itée, relativement aux travaux de nettoyage de puisards, pour la période se terminant le 31 décembre 2024, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 96 976 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-32;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier quitte l'assemblée.*

**Résolution 2023-02-058**

**8.1.3. Service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Télévision communautaire des Basses-Laurentides, relativement au service de captation vidéo et audio des séances du conseil municipal, au prix soumis, pour un montant total de 51 825 \$, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-C-P-40;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-059**

**8.1.4. Travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Formadrain inc., relativement aux travaux de réhabilitation par gainage des branchements d'égouts sanitaires, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 48 035 \$, taxes en sus, pour la période se terminant le 31 décembre 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2022-T-P-38;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-060**

**8.1.5. Services professionnels de vérification externe – travaux additionnels**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., une dépense additionnelle de 1 500 \$, taxes en sus, dans le cadre des services professionnels de vérification externe pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2019, 2020 et 2021 (dossier 2019-F-P-33);

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-02-061**

**8.1.6. Fourniture et installation d'un système d'écrans numériques de pointage – système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la fourniture et l'installation d'un système d'écrans numériques de pointage (dossier 2023-I-P-01), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.*

**Résolution 2023-02-062**

**8.1.7. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – système de pondération et d'évaluation**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration (dossier 2023-E-P-02), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Résolution 2023-02-063**

**8.1.8. Carrefour institutionnel régional – ajout d'une nouvelle unité de ventilation**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Rénovacoœur Rénovation inc., relativement aux travaux d'ajout d'une nouvelle unité de ventilation au Carrefour institutionnel régional, aux prix soumis pour un montant total de 248 713 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-72.02.01;

D'imputer la dépense au règlement 1944, selon les codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-064**

**8.1.9. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement de pistes cyclables 2023 - surveillance des travaux - traverse du cours d'eau Leblanc**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par EMS Infrastructure inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, pour les lots 1 à 6, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux d'aménagement de pistes cyclables - 2023, lot 1 rue du Souvenir (du boulevard Louis-Joseph-Rodrigue au 1422, rue du Souvenir), lot 2 allée de la Roseraie (de allée de la Roseraie à la rue des Ancolies), lot 3 emprise Trans Québec Maritimes (TQM) - phase I (secteur rue des Hérons), lot 4 emprise TQM – phase II (de phase I à rue du Condor) et lot 5 emprise TQM (entre la rue du Condor et le parc #3), aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 - plans et devis au montant de 31 000 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux au montant de 26 600 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux;



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Et pour la surveillance des travaux pour le lot 6 (traverse du cours d'eau Leblanc), au prix soumis, en une seule phase, soit la phase 2 – surveillance des travaux au montant de 13 500 \$, taxes en sus, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux;

Le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.22;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-065**

**8.1.10. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance de travaux – travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel)**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par MLC Associés inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance de travaux pour les travaux de réfection du boulevard Industriel (entre le 780 et le 1001, boulevard Industriel), aux prix soumis, pour chacune des phases, soit la phase 1 – conception, plans et devis et appel d'offres 56 300 \$, taxes en sus, et la phase 2 – surveillance des travaux 48 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.5;

D'imputer la dépense au règlement 1958, selon le code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-066**

**8.1.11. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 – exercice d'une option de renouvellement**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des cinq (5) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique, contrat intervenu avec J.F. Sabourin et associés inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2023, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 octobre 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro AD-79.1;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**9. Personnel**

**Résolution 2023-02-067**

**9.1. Embauche – employé(e) col bleu – divers services**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Dominic Laberge et d'embaucher Ludovic De Angelis, aux postes d'employé(e) col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-068**

**9.2. Embauche – contractuel(le) – Service des arts et de la culture**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marie-Pier Piché, au poste de contractuel(le) au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-069**

**9.3. Nomination – cadre contractuel – Service de la bibliothèque**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Nicole Grimard, au poste de cadre contractuel au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-070**

**9.4. Embauche – technicien(ne) en comptabilité – Service des finances**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Gabriela Ioana Hasca, au poste de technicien(ne) en comptabilité au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-071**

**9.5. Embauche – technicien(ne) juridique – Service du greffe et des affaires juridiques**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche et d'embaucher Catherine Pagé, au poste de technicien(ne) juridique au Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2022-11-654;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-02-072**

**9.6. Embauche – policier(-ière) temporaire - Service de police**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Émie Rondeau et d'embaucher Justin Delisle, aux postes de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-073**

**9.7. Nomination – coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence – Service de police**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la nomination de Carl Dominique, au poste de coordonnateur(-trice) du centre d'appels d'urgence au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-074**

**9.8. Embauche – étudiant(e) stagiaire – Service des technologies de l'information**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Jérémy Labelle, au poste d'étudiant(e) stagiaire au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-075**

**9.9. Embauche – concierge – Service des travaux publics**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Pascal Bonhomme, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-076**

**9.10. Embauche – mécanicien(ne) – Service des travaux publics**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Karl Braney, au poste de mécanicien(ne) au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**10. Commissions et comités du conseil**

**Résolution 2023-02-077**

**10.1. Nomination aux commissions du conseil**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnées :

Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Sylvie Mallette, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Julie Ciavarella - Marie-Pier Côté - Émilie Goffart <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Julie Ladouceur - Alex B. Lampron - Arnaud Paquin - Michel Rousseau
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Yassmina Bilali - Michel Lamontagne - Fannie Leclerc <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Wahida Boubaker - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Hugo Poitras - Laurence St-Amand - Élia Therrien - Émilie Tremblay

La présente résolution modifie les résolutions numéros 2022-12-735 et 2023-01-022 pour les commissions concernées.

**Résolution 2023-02-078**

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -  
procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2023-01-001 à CAPFRH-2023-01-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023, telles que présentées.

**Résolution 2023-02-079**

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le  
10 janvier 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2023-01-001 à CDE-2023-01-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 janvier 2023, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-02-080**

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 janvier 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 janvier 2023, telle que présentée.

**Résolution 2023-02-081**

**10.5. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2023-01-001 à CST-2023-01-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2023, telles que présentées.

**Résolution 2023-02-082**

**10.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2023-01-001 à CLCC-2023-01-023, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2023, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2023-02-083**

**10.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2023**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2023-01-001 et CSP-2023-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2023, telles que présentées.

**Résolution 2023-02-084**

**10.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 janvier 2023**

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2023-01-001 et CCT-2023-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 30 janvier 2023, telles que présentées.

**Résolution 2023-02-085**

**10.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-02-086**

**10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2023-01-001 à CEE-2023-01-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 2023, telles que présentées.

**Sujet :**

**10.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Résolution 2023-02-087**

**10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023, telle que présentée.

**Résolution 2023-02-088**

**10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2023-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 janvier 2023, telle que présentée.

**Résolution 2023-02-089**

**10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 janvier 2023**

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2022-0161 (412, chemin du Chicot), DM 2023-0003 (174, rue du Bord-de-l'eau), DM 2023-0004 (573, rue des Chrysanthèmes) et DM 2023-005 (170, rue du Bord-de-l'eau), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023 du Comité consultatif d'urbanisme fera l'objet d'une consultation le 13 mars 2023, à 19 heures;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation le 13 mars 2023, à 19 heures relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

**Résolution 2023-02-090**

**10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 janvier 2023**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

**D'APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023:

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- PIIA 2019-0001R2 (103, rue de Bellefeuille);
- PIIA 2019-0030R1 (586, chemin de la Rivière Nord – plans VSE 2022-097);
- PIIA 2022-0136 (210, rue Roy – plans VSE 2022-076);
- PIIA 2022-0156 (143, rue Lemay – plans VSE 2023-002);
- PIIA 2022-0158 (170, rue du Bord-de-l'eau – plans VSE 2023-006);
- PIIA 2022-0159 (174, rue du Bord-de-l'eau – plans VSE 2023-007);
- PIIA 2022-0160 (596, boulevard Industriel);
- PIIA 2022-0162 (166, rue des Hêtres – plans VSE 2022-095);
- PIIA 2023-0007 (99-101, rue Saint-Eustache – plans VSE 2023-004);

**DE REFUSER** le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2022-0088R1 (625, rue Dubois – plans VSE 2023-001), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2023.

## **11. Dossiers des directeurs**

### **11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**

#### **Résolution 2023-02-091**

##### **11.1.1. Politique numéro POL-1032 intitulé « Politique sur le télétravail »**

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est résolu d'adopter la politique POL-1032 intitulée « Politique sur le télétravail », dont copie est déposée au dossier du conseil;

De demander au Service des ressources humaines de présenter un rapport au conseil suivant la première année d'entrée en vigueur de la présente politique.

#### **Résolution 2023-02-092**

##### **11.1.2. Servitude - Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée - partie du lot 6 288 667**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron ltée, une servitude relative à un réseau de lignes électriques et de télécommunication sur une partie du lot 6 288 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par Me Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

### **11.2. Directeur du module administratif et communautaire**

#### **Résolution 2023-02-093**

##### **11.2.1. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts – Programme de relance des arts et de la culture du Canada pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels (PRACC)**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention au Fonds du Canada pour la présentation des arts – Programme de relance des arts et de la culture du Canada pour les organismes œuvrant dans la présentation de spectacles professionnels (PRACC), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation en rapport avec ladite demande d'aide financière;

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-094**

**11.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations – délai additionnel**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, par la résolution numéro 2021-04-239, soumis au ministère de la Culture et des Communications, par le biais du Programme d'aide aux immobilisations en vertu du volet 2 – maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles relativement aux travaux de réfection du Centre d'art La petite église;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale de 812 000 \$ a été autorisée par le ministre de la Culture et des Communications le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible que les travaux soient terminés à la date exigée par la subvention, soit avant le 14 juin 2023;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au ministère de la Culture et des Communications un délai additionnel afin que la date butoir de la subvention soit prolongée au 31 décembre 2024;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*Monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.3. de l'ordre du jour, et en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Ils quittent en conséquence l'assemblée.*

**Résolution 2023-02-095**

**11.2.3. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache – conclusion d'une entente**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une entente relative à l'organisation d'un concert d'envergure à l'église Saint-Eustache avec la Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

*À compter de ce moment, monsieur le conseiller Daniel Goyer et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.*



**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**11.3. Directeur du module technique**

**Résolution 2023-02-096**

**11.3.1. Déplacement du réseau aérien d'utilités publiques, à proximité du 70, chemin des Îles-Yale – construction du pont**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense totale n'excédant pas 1 500 \$, taxes en sus, à titre d'engagement de paiement des frais d'ingénierie pour permettre le déplacement du réseau aérien d'utilités publiques dans le cadre des travaux à proximité du 70, chemin des Îles-Yale pour permettre la construction du nouveau pont;

D'imputer la dépense au règlement 1951;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Résolution 2023-02-097**

**11.3.2. Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec - volet VI (maison lézardées)**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2023-2024 du Programme Rénovation Québec par son adhésion au Volet VI (maison lézardées) et demande un budget de 80 000 \$, lequel sera assumé en parts égales par la Ville et la Société d'habitation du Québec.

**11.4. Directeur général**

**Résolution 2023-02-098**

**11.4.1. Assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer la nomination de Nadine Binette à titre d'assistante-trésorière et directrice adjointe au Service des finances, et ce rétroactivement à sa date d'embauche à titre de directrice adjointe au Service des finances.

**12. Rapports et comptes du mois**

**Sujet :**

**12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2023**

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Sujet :**

**12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 16 décembre 2022 au 15 janvier 2023**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 16 décembre 2022 au 15 janvier 2023 est déposé au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Résolution 2023-02-099**

**12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2023**

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2023, lesquels totalisent 8 245 828,07 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

**13. Levée de la séance**

**Résolution 2023-02-100**

**13. Levée de la séance**

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.